



**EXTRAIT du REGISTRE des
ARRETES du MAIRE**

**COMMUNE
de
BRAX**

- 47310 -

**ARRÊTÉ
2026 - ART - 043**

Le Maire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-11,

Vu la délibération n°0400016 du Conseil Municipal en date du 02 avril 2026, fixant à dix le nombre des membres du Conseil d'Administration,

Vu l'avis du Maire adressé aux associations et personnes concernées le 07 avril 2026,

Considérant les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des Associations Familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes en situation de handicap,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Brax :

1. Mme Annie BIHAN (Association « Les Griffons »)
2. M. Jean CANAL (UDAF 47)
3. Mme Colette CUILHÉ (Association Voir Ensemble 47)
4. Mme Florence LAFFONT (Association Trisomie 21 Lot-et-Garonne)
5. Mme Viviane POULLEAU (Association « Les Griffons »)

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, publié sur le site internet de la Commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

NOMMANT

LES MEMBRES

DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

DU CCAS DE BRAX

Fait à BRAX, le 21 avril 2026

Le Maire



Giuseppe NOCERA